

Le congrès de Genève de l'Association internationale des travailleurs du 3 au 9 septembre 1866

Autor(en): **Tronchet, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **58 (1966)**

Heft 11

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

contribuable, une politique fiscale conçue de manière à équilibrer le budget est, à la longue, plus économique qu'une politique qui accumule les déficits.

Les adversaires d'un redressement fiscal rétorqueront qu'ils ne sont pas du tout partisans d'un enflement des dettes de l'Etat et que c'est précisément la raison pour laquelle ils exigent des compressions massives des dépenses. Cette conception n'est pas absolument fausse. Pourtant, dans le « cas particulier » de la Suisse d'aujourd'hui, elle n'est pas applicable, tout simplement parce que, au cours des dix dernières années, la population a augmenté à une cadence deux fois plus rapide que précédemment. Dans ces conditions, il nous paraît préférable de serrer quelque peu la vis du pressoir fiscal plutôt que d'affronter longtemps encore une pénurie d'hôpitaux et d'écoles, des équipements insuffisants des infrastructures, des universités débordées par leurs tâches, des eaux polluées, des routes embouteillées, un marché des capitaux qui fonctionne mal, un marché déséquilibré du logement et, pour tout dire, un Etat et des institutions sur la santé desquels on commence à s'interroger.

Le congrès de Genève de l'Association internationale des travailleurs du 3 au 9 septembre 1866

Par *Lucien Tronchet*,
vice-président de l'Union des syndicats du canton de Genève

Le 1^{er} congrès de l'Association internationale des travailleurs (AIT), qui se tint à Genève du 3 au 9 septembre 1866, marque une date importante dans l'histoire universelle.

Ce fut un événement considérable puisque les ouvriers de tous les pays d'Europe établirent la charte du mouvement ouvrier moderne en marche vers la conquête de l'égalité des droits économiques de tous les citoyens.

Tout naturellement, la petite République de Genève fut choisie pour les assises du 1^{er} congrès de l'AIT en raison de son rayonnement international établi déjà par la Réforme, la Cité du Refuge, la Croix-Rouge, l'arbitrage de l'Alabama et les libertés démocratiques en avance sur leur temps. Mais Genève s'impose surtout parce qu'à l'époque déjà les syndicats genevois faisaient preuve d'une belle vitalité par leurs revendications, la valeur professionnelle de leurs membres ainsi que l'esprit internationaliste qui les animait.

L'existence de la 1^{re} Internationale ne connut qu'une courte durée : désirée à Paris en 1862, conçue à Londres en 1864, née à Genève

en 1866, décédée à La Haye en 1872, elle fut enterrée à Philadelphie en 1876.

Cependant, son influence a été si considérable qu'aujourd'hui encore les historiens en discutent. Elle a donné naissance à une bibliographie considérable qui mérite d'être d'autant mieux compulsée et connue que les controverses d'autrefois prennent une valeur nouvelle dans les développements économiques et sociaux d'aujourd'hui et dans la perspective du développement de notre civilisation contemporaine.

Nous consacrerons notre propos plus particulièrement à la partie anecdotique du congrès de l'AIT parce qu'il se tint dans notre ville et parce que l'Union des syndicats du canton de Genève a tenu à honorer le souvenir de son centième anniversaire par cette commémoration.

Précisons que si le congrès de 1866 n'a pas créé le syndicalisme, il n'en a pas moins jeté les bases de départ solides d'une action coordonnée de la classe ouvrière, sur le plan international, alors que cette action s'exerçait déjà dans la moitié du XIX^e siècle.

Cette évolution sociale avait été animée par les idées de précurseurs tels que Saint-Simon, Robert Owen, Fourier, Proudhon, Karl Marx, Lasalle, Mazzini, Blanqui et tant d'autres, dont les activités sporadiques et à caractère politique donnaient peu de résultats immédiats aux travailleurs.

Ainsi, dès sa création, l'Association internationale prit un caractère spécifiquement ouvrier, conduite par des travailleurs manuels et de bonne qualification professionnelle.

Lorsque l'on connaît les opinions et les nationalités des animateurs ainsi que les buts poursuivis par l'AIT, on comprendra mieux pourquoi le Comité provisoire ne trouva qu'avec difficulté un pays acceptant les assises du 1^{er} congrès de l'association et aussi pour quelle raison ce congrès se tint à Genève, imprégnée d'esprit libéral, où des syndicats et des associations professionnelles avaient depuis longtemps donné des preuves d'une belle activité agissante.

Pour mémoire, nous citons qu'en 1834 déjà les menuisiers de Genève avaient osé s'engager dans une grève qui fut d'ailleurs couronnée de succès.

En 1849, le Conseil d'Etat avait interdit l'Association générale des syndicats du bâtiment.

De leur côté, les typographes avaient constitué en 1850 une véritable organisation syndicale qui prit un grand essor. Remarquons que, à cette époque, les délégués des typographes de Genève avaient déjà proposé la création d'une Internationale typographique lors d'une conférence professionnelle tenue à Paris.

Puis, en 1857, les ouvriers des divers métiers du bâtiment avaient déclenché une nouvelle grève qui triompha de l'opposition patro-

nale grâce à l'appui financier que leur avait apporté les ouvriers des fabriques.

C'est en sachant qu'ils pouvaient compter sur des possibilités réelles de liberté de réunion et sur l'accueil fraternel des syndicats genevois que le Comité provisoire de l'AIT retint Genève comme siège de son 1^{er} congrès.

Il est juste de dire que, à l'époque, ce furent le *Journal de Genève* et le journal radical *La Nation suisse* qui protestèrent contre les journaux alémaniques, le *Bund* en tête, qui réclamaient du Conseil fédéral l'interdiction du déroulement du 1^{er} congrès de l'AIT dans notre ville.

Le cortège de 1866

Et voilà comment, le lundi 3 septembre, de bonne heure, on vit un rassemblement de gens derrière le Temple unique de l'Ordre maçonnique, devenu plus tard l'église catholique du Sacré-Cœur, près de la plaine de Plainpalais.

On comptait là un millier de membres des syndicats et des associations professionnelles, ouvriers de tous les métiers et de toutes conditions.

En tête, une petite fanfare improvisée jouait la *Marseillaise*, scandée par un unique tambour.

Aucune musique du canton n'avait osé participer à ce cortège.

Les organisateurs avaient bien sollicité la fanfare de Ferney, qui avait accepté de participer aux manifestations du congrès, mais elle ne put venir: au dernier moment, le sous-préfet de Gex avait décrété l'interdiction à ladite fanfare de se rendre à Genève.

Derrière le drapeau, des membres du syndicat forment le gros contingent et vont défiler dans un fraternel coude à coude « ceux du bâtiment » et « ceux de la fabrique ». On appelait ainsi, d'une part, le groupement général des ouvriers de la construction, menuisiers, maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, serruriers, ferblantiers, plâtriers, peintres et couvreurs, et, d'autre part, les ouvriers occupés à la fabrication de l'horlogerie et des boîtes à musique, les fabricants de ressorts, les cabinotiers, les bijoutiers, les orfèvres, les graveurs, les guillocheurs, les faiseurs de secrets, les monteurs de boîtes, les remonteurs, et, à part encore, les typographes et les relieurs.

Le cortège s'ébranle et passe par la place Neuve, descend la Corraterie, traverse le pont de l'Île, suit le quai et le pont des Bergues, rejoint Longemalle et parvient à la rue de Rive. En cours de route, une grande foule s'est jointe à lui et accompagne les congressistes à la salle de la Brasserie Treiber, à la Terrassière, dans le quartier des Eaux-Vives, où devait se tenir, du 3 au 9 septembre 1866, le 1^{er} congrès de l'Association internationale des travailleurs.

Le chaleureux accueil de la population manifestant ses sentiments de bienveillance à l'égard des congressistes compensa largement

l'absence de réception officielle et le dédain marqué par le Conseil d'Etat à majorité catholique et conservatrice.

Des drapeaux de divers pays pavoisaient la salle du congrès.

Sur une petite estrade de quelques mètres carrés, on a disposé une table et quelques chaises pour les membres du comité.

Derrière l'estrade, le drapeau des Etats-Unis; le drapeau suisse: croix blanche sur fond rouge, et le drapeau rouge du syndicat des menuisiers, qui porte le sigle de l'Association internationale des travailleurs.

Dans la salle, on ne compte qu'une soixantaine de délégués, dont six Anglais qui représentent vingt-cinq mille travailleurs syndiqués, une douzaine de délégués français de Paris et de Lyon. La grande majorité des participants sont des Suisses et des Allemands, ceux-ci pour la plupart des émigrés politiques.

Les trois quarts des congressistes sont des délégués de syndicats ayant déjà adhéré à l'internationale, tandis que le dernier quart comprend des représentants d'organisations ouvrières sympathisantes venues en observatrices.

La répartition des délégués se présente comme suit: le Comité provisoire, cinq délégués; quatre sections françaises, dix-sept délégués; quatre sections allemandes, trois délégués; quinze sections suisses, vingt délégués, soit quarante-cinq délégués de l'internationale, auxquels il faut ajouter des « observateurs », soit deux sociétés ouvrières de Londres, deux délégués; onze sociétés ouvrières de Suisse, treize délégués.

Remarquons que les organisations de Genève et de Suisse représentent plus de la moitié des congressistes sans que ceux-là soient tous de nationalité suisse.

Ainsi donc, le 1^{er} congrès de l'Association internationale des travailleurs était devenu enfin une réalité, après des années d'incertitude pendant lesquelles les courageux promoteurs durent surmonter bien des obstacles et connaître bien des déboires.

L'origine de l'AIT de Londres

Alors que, en 1862, l'idée de créer l'Association internationale des travailleurs avait germé dans les esprits, des ouvriers français avaient été envoyés aux frais de leur gouvernement à l'Exposition universelle de Londres pour étudier les nouvelles méthodes de travail industriel et les conditions d'existence des ouvriers anglais.

Les envoyés surent interpréter la leçon en considérant que si l'internationalisme était une conception valable pour les gouvernements et les patrons, l'internationalisme ouvrier pouvait tout aussi bien être valable pour la conquête des droits des travailleurs et la défense de leurs intérêts.

Les ouvriers français étudièrent non seulement ce qu'ils pouvaient voir à l'exposition sur le plan de la production, mais ils entrèrent surtout en relation avec les responsables des syndicats déjà très puissants et fort bien administrés à l'époque.

Ces relations directes se poursuivirent, en sorte que le

28 septembre 1864

l'immense salle de Saint Martin's Hall à Londres était à peine assez grande pour contenir la foule nombreuse des travailleurs, parmi lesquels se trouvaient d'innombrables exilés allemands, italiens, polonais et français.

La présidence de ce grand meeting avait été confiée au professeur Beesley qui avait soutenu, quoique bourgeois radical, avec une grande énergie et succès, la grève des maçons de Londres contre les distingués économistes de la couronne, qui tenaient les revendications ouvrières pour de la folie!

Les délégués français constatèrent que les ouvriers anglais étaient absolument acquis aux idées internationalistes. Mais les syndicalistes anglais, gens très pratiques, avaient acquis la dure expérience selon laquelle les augmentations de salaire et les avantages conquis par les syndicats par des grèves menées très durement étaient compromis lorsque les patrons pouvaient compter sur les chômeurs ou, à défaut de chômeurs, sur les travailleurs étrangers importés par les employeurs.

Et comme il n'existait aucune réglementation de protection ouvrière, ces travailleurs « importés » étaient si misérables qu'ils se voyaient contraints de travailler à des prix dérisoires entraînant des baisses de salaire et du chômage au sein des ouvriers indigènes.

Ayant vérifié dans les faits de la vie courante que quand deux patrons courent après un ouvrier le salaire monte et que quand deux ouvriers courent après un patron les salaires baissent, les ouvriers anglais ne voulaient pas que leurs camarades étrangers aient à courir après leurs patrons; tout naturellement, les ouvriers anglais arrivèrent à penser qu'une Association internationale des travailleurs pouvait aider à résoudre ces difficultés.

Et c'est ainsi que, après avoir élu par acclamation un comité de vingt et un membres pour fonder une Association internationale de toute l'Europe, l'assemblée de Saint Martin's Hall, du 28 septembre 1864, prit fin au son de la *Marseillaise* chantée en français, en allemand et en anglais.

Nous devons donc considérer l'Association internationale comme une création spontanée des travailleurs en vue du développement de leur rassemblement organique dans tous les pays ainsi qu'à démontrer la puissance d'un prolétariat organisé face à l'exploitation forcée imposée par le développement des manufactures et des industries.

La conscience de la classe ouvrière moderne date véritablement de la fondation de l'Association internationale des travailleurs.

Ce que fut le congrès de l'AIT à Genève

Dès l'ouverture du congrès, le lundi 3 septembre 1866, il est donné lecture d'une lettre d'Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, qui, en termes magnifiques, affirme sa sympathie pour l'œuvre entreprise par les fondateurs de l'Internationale des travailleurs.

Puis l'on désigne un président en la personne d'Hermann Jung, horloger suisse du Jura, établi à Londres, qui fonctionnait déjà en qualité de secrétaire-correspondant, en raison de sa connaissance du français, de l'allemand et de l'anglais.

L'on fixe l'ordre du jour du congrès et plusieurs délégués présentent des mémoires d'une grande modération.

L'ordre du jour du congrès comprend onze questions, dont voici la liste:

1. Combinaison des efforts, par le moyen de l'association, pour la lutte du travail contre le capital.
2. Réduction des heures de travail.
3. Travail des femmes et des enfants.
4. Sociétés ouvrières, leur passé, leur présent, leur avenir.
5. Travail coopératif.
6. Impôts directs et indirects.
7. Institution internationale du crédit.
8. De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et la reconstitution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales.
9. Des armées permanentes dans leurs rapports avec la production.
10. Des idées religieuses, leur influence sur le mouvement social, politique et intellectuel.
11. Etablissement des sociétés de secours mutuels. Appui moral et matériel accordé aux orphelins de l'association.

L'adoption des statuts de l'internationale, l'acte le plus important du congrès, occupe les travaux du troisième jour, soit le mercredi 5 septembre 1886.

Le jour précédent, le congrès, dans sa séance du matin, a désigné une commission composée de treize membres chargée d'étudier le projet de statuts provisoires préparé à Londres.

Le rapport de la Commission des statuts fut sérieusement discuté et finalement approuvé à la presque unanimité dans ces conclusions selon la teneur suivante:

*Statuts généraux
de l'Association internationale des travailleurs*

Préambule

Considérant:

que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes;

que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais établir pour tous les mêmes droits et les mêmes devoirs;

que l'assujettissement des travailleurs au capital est la source de toutes les servitudes: politiques, morales et matérielles;

que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique;

que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées;

que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique;

que le mouvement qui s'accomplit par les ouvriers des pays les plus industriels de l'Europe en faisant naître de nouvelles espérances donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et conseille de combiner tous les efforts encore isolés.

Pour ces raisons, le congrès de l'Internationale des travailleurs, tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette association ainsi que toutes les sociétés ou individus et adhérents reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes: la vérité, la justice, la morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

Le congrès considère comme un devoir de réclamer non seulement pour les membres de l'association des droits d'homme et de citoyen, mais pour quiconque accomplit ses devoirs.

Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs

Au cours de la discussion des statuts, concernant l'affiliation à l'internationale, la délégation française demanda que les délégués au congrès de l'association fussent limités aux ouvriers, car, déclaraient-ils, ils faut craindre que des hommes appartenant aux pro-

fessions libérales puissent faire prévaloir dans les congrès des idées contraires aux intérêts de la classe ouvrière.

Devant les oppositions des délégués suisses, anglais et allemands, les Français insistèrent en démontrant qu'il pourrait arriver que les « congrès ouvriers » fussent composés en majeure partie d'économistes, de journalistes, d'avocats, de patrons, de politiciens qui anéantiraient l'association.

Cette opinion fut mise en minorité.

Cependant les événements ne devaient pas tarder à confirmer la thèse des délégués français: en effet, on constata que, à côté des ouvriers qui créèrent l'internationale, les gens venus hors de la classe ouvrière provoquèrent le déclin puis la disparition de l'AIT.

D'ailleurs, aujourd'hui, les congrès des fédérations syndicales comprennent exclusivement des délégués désignés par leurs syndicats professionnels respectifs.

Fin du congrès

Le congrès termina ses travaux le samedi 8 septembre 1866, à 20 h. 30, non sans avoir décidé:

1. Que le Conseil central pour l'année 1867 serait à Londres.
2. Que les membres du Conseil central, au nombre de soixante-trois, étaient réélus; il comprenait trente-six Anglais, dix Français, sept Allemands, cinq Polonais, un Danois, un Espagnol, un Hollandais, un Italien et un Suisse.
3. Que le prochain congrès aurait lieu à Lausanne le premier lundi du mois de septembre 1867.

L'on proposa tout d'abord Bruxelles comme lieu de la prochaine assemblée, mais le congrès déclara à l'unanimité que la Belgique, en raison de ses lois sur les étrangers, ne pouvait pas être admise comme un pays libre.

La clôture du 1^{er} congrès de l'AIT eut lieu le dimanche 9 septembre 1866.

Les congressistes et les membres de la section genevoise se retrouvèrent dans une ambiance familière lors de la balade sur le lac préparée par les syndicats genevois qui avaient pavoisé le *Chablais* aux couleurs nationales de tous les pays.

Le drapeau rouge de l'internationale, portant la devise « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs », flottait au grand mât, cela au vif mécontentement des badauds bourgeois, attirés par la curiosité sur les quais et horrifiés par la crainte de voir apparaître le « grand soir rouge ».

Un banquet populaire termina cette belle manifestation syndicale en fondant l'espérance qu'une nouvelle aurore de justice sociale allait éclairer le monde.

L'élan social après le congrès

En effet, le 1^{er} congrès de l'AIT souleva de grands espoirs d'émancipation sociale dans le monde ouvrier.

L'évolution sociale qui avait permis la création de la 1^{re} Internationale des travailleurs devait aboutir naturellement à des réalisations concrètes.

Les revendications prolétariennes prirent une fermeté nouvelle, à Genève, en Suisse comme en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne et ailleurs.

Elles se justifiaient d'ailleurs de plus en plus.

A Genève, par exemple, le salaire d'un manoeuvre ou d'un terrassier se montait à 3 fr. 50 pour une journée de douze heures de travail avec une semaine de travail de six jours et demi. Il fallait déduire les pertes de salaire pour les jours fériés, le chômage ou les intempéries, pendant lesquelles l'ouvrier ne recevait aucune rémunération.

Survinrent alors des grèves nouvelles telles que celle des ouvriers de tous les métiers du bâtiment, qui dura cinq semaines; celle des typographes, trois mois; celle des graveurs, trois mois; celle des tailleurs de pierre et des maçons, trois mois également, et enfin celle des tuiliers.

Dans ces circonstances, les travailleurs que l'on appelait alors « ceux de la fabrique » apportèrent leur large solidarité matérielle à « ceux du bâtiment » en lutte.

Partout, dans tous les pays, les grèves déferlèrent au cours des années cruciales de 1867 à 1870.

Même baignées dans le sang du prolétariat, ces luttes héroïques contraignirent la classe possédante à concéder quelques améliorations, encore bien modestes.

Les réalisations des revendications

A l'époque, les résolutions du congrès firent grand bruit dans le monde. La presse inféodée au capitalisme et aux gouvernements, c'est-à-dire la quasi-totalité des journaux, proclama que l'Association internationale voulait la ruine du monde civilisé.

Aujourd'hui, l'affolement de la classe bourgeoise fait sourire. Toutefois, en y regardant de plus près, on doit admettre que, compte tenu des revendications sociales, cet affolement de la classe bourgeoise constitue l'une des causes qui provoquèrent des saignées dans le peuple, telles que celles de la guerre franco-allemande, de la Commune de Paris, de la guerre de 1914 et des régimes dictatoriaux qui ont suivi.

En fin de compte, les revendications prolétariennes contenues dans la résolution du congrès de 1866 ont pu être réalisée, certes avec beaucoup d'efforts et de sacrifices, mais leur force exerce une pres-

sion invincible qui devrait faire réfléchir ceux qui, de nos jours, essaient encore de freiner le progrès social.

En un mot, si nous mesurons le chemin parcouru, les revendications de 1866 pourraient nous paraître utopie généreuse pour les uns, espoir prometteur pour d'autres, slogans dangereux pour d'autres encore; les décisions prises par le congrès n'en constituent pas moins des idées fortes qui sont entrées dans l'histoire et dans les autres sciences humaines qui façonnent le monde actuel et préparent la société de demain.

Qu'on en juge:

1. Les efforts du syndicalisme international ont conduit à la reconnaissance des droits ouvriers dans tous les secteurs du système capitaliste.
2. La durée du travail, qui était généralement de 60 à 72 heures par semaine, a été ramenée dans la législation et les contrats collectifs à 48 heures, puis à 40 heures (à 32 heures pour les électriciens aux USA) dans la plupart des pays industrialisés, la Suisse accusant malheureusement encore un fâcheux retard.
3. Le travail des enfants jusqu'à 15 ans a été généralement supprimé et les conditions de travail de la femme sont protégées.
4. Les sociétés ouvrières, c'est-à-dire les syndicats, connaissent un plein essor dans le monde.
5. Le mouvement coopératif est devenu une puissance économique si grande qu'il a déjà transformé l'économie des Etats dits capitalistes en un régime mixte.
6. On a dû répartir plus équitablement les charges fiscales par la suppression des privilèges hérités de la féodalité.
7. Les institutions internationales de crédit fonctionnent.
8. Le problème de l'influence russe et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, la reconstruction d'une Pologne démocratique sont en pleine évolution et de nombreux pays soumis hier encore à la colonisation accèdent à l'indépendance.
9. Les armées ne peuvent plus viser les mêmes objectifs nationalistes et impérialistes d'antan, ce qui ne les rend d'ailleurs, hélas, pas moins néfastes. Elles tentent de justifier leur existence en s'appuyant sur des idéologies.
10. Les conceptions religieuses se modifient et abandonnent les positions d'obscurantisme, les Eglises se rapprochent et acceptent des postulats sociaux ou scientifiques.
11. Le système des assurances mutuelles et de la sécurité sociale, basé sur des droits, prend le pas sur les formes humiliantes de la charité ou de la philanthropie.

En un mot, si nous mesurons le chemin parcouru, les revendications de 1866 pourraient nous paraître bien timides certes!

En fait, un siècle de travail syndical du plan local à l'action des fédérations internationales ont fait de ces revendications les bases fondamentales de l'émancipation des travailleurs.

Le syndicalisme moderne, en s'appuyant sur la charte de l'AIT, proclamée à Genève en 1866, a dépassé le stade des conquêtes purement matérielles. Il a donné et développé la conscience du droit à la dignité de la classe ouvrière.

Malgré les insuffisances et les trébuchements, les heurs et malheurs survenus au cours des siècles précédents dans l'organisation internationale des travailleurs, les résultats de cent années de conquêtes sur les inégalités économiques montrent que le syndicalisme a su adapter ses méthodes d'action aux nécessités des buts poursuivis et pratiquer un pragmatisme de bon aloi.

En encourageant les travailleurs à agir non plus isolément, mais collectivement, dans le cadre professionnel, en insistant sur les vertus de la solidarité agissante en toutes circonstances, le syndicalisme conduit la classe ouvrière à prendre conscience de sa force et de sa mission historique, celle de défendre l'intérêt général par l'instauration d'une économie collective qui en réalise l'idéal. Enfin, en voulant réaliser l'émancipation économique des salariés avec ténacité, opiniâtreté même, complément indispensable à l'émancipation politique des citoyens, le syndicalisme impose déjà maintenant la reconnaissance des droits individuels au bien-être et à l'épanouissement de chaque personnalité.

Le syndicalisme, force invincible et indestructible, est devenu un élément essentiel dans l'organisation de la société moderne, qui doit s'orienter résolument vers une civilisation des loisirs.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Cent ans de syndicalisme typographique à Neuchâtel

Il n'est jamais trop tard pour mentionner un centième anniversaire. Celui de la section de Neuchâtel de la Fédération suisse des typographes, fondée le 6 avril 1866, a été fêté en famille, il y a quelques mois.

Une remarquable plaquette historique, due à Sam Dauwalder, déroule la chronique centenaire de cette section syndicale très vivante.

Signalons l'idée originale qui consiste à reproduire en sous-impresion la première page du procès-verbal de la première assemblée